

INFORMATIONS  
OUVRIÈRES  
nouvelle série

N° **98** (2492)  
Semaine du  
20 au 26 mai 2010  
1,5 euro (soutien 2 euros)  
ISSN 0813 9500

# INFORMATIONS OUVRIÈRES

**5697**  
abonnés reçoivent  
ce numéro.  
Et vous ?  
(page 16)

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

## Retraites : le gouvernement abat ses cartes

Pages 2 et 3

“Informations ouvrières”, tribune libre de la lutte des classes

### Cette semaine, 3 débats :



Manifestation à Marseille contre le plan Fillon en mars 2003

#### Un débat ouvrier

Quatre syndicalistes expriment leur point de vue sur comment faire reculer Sarkozy sur les retraites (pages 4 et 5)

#### Un débat politique

Des militants du PS, du PCF, du Parti de gauche et du POI expliquent pourquoi ils seront à la tribune du meeting à la Mutualité, le 28 mai (pages 8 et 9)



#### Un débat international

Des militants de Grande-Bretagne, de Grèce, de Suède, d'Allemagne et d'Espagne donnent leur point de vue à un mois de la conférence européenne de Berlin (pages 10 et 11)

**NE TOUCHEZ PAS A NOS RETRAITES!**

**Aucun consensus avec Sarkozy!**

A l'appel des comités pour l'unité de Paris et de la région parisienne, rassemblant des travailleurs, des syndicalistes et des militants PS, PCF, PG et le POI

**VENDREDI 28 MAI-20h**

**MEETING**

**Paris-Mutualité**

24 rue Saint-Victor 75005 Paris

“Informations ouvrières” un journal  
de débat, un journal de combat  
Remplissez votre bulletin d'abonnement **Page 16**

# Retraites : les 14 "engagements" du gouvernement

Le ministère du Travail a publié le 16 mai son "document d'orientation sur les retraites". Il le présente comme un document produit de la "concertation" et du "débat". Il applique ce que le FMI et l'Union européenne appellent la recherche "d'un consensus politique suffisant" pour mettre en œuvre "des mesures difficiles", c'est-à-dire détruire nos retraites. Parmi les 14 "engagements", trois revêtent une signification particulière. Nous les avons analysés.

Dossier réalisé par Nicole Bernard,  
Yan Legoff et Daniel Shapira

## Sous la dictée du FMI

Selon une étude de l'Insee sur « les conséquences de la crise sur l'emploi dans les régions » (mai 2010), 10 % des emplois ont été supprimés dans l'industrie entre début 2008 et fin 2009 (intérim compris), soit plus de 350 000. Dans les régions les plus industrielles, le nombre d'heures de chômage partiel depuis décembre 2008 a été multiplié par 30 à 70 par rapport au niveau de janvier 2008. Et l'on nous parlera de déficit des retraites... Il s'agit en réalité d'une véritable guerre engagée par le capital financier pour abaisser partout, brutalement, le « coût du travail ». Au même moment, en effet, le Fonds monétaire international (FMI), dans un document rendu public à Washington le 14 mai, a appelé à la constitution d'un « consensus politique suffisant » pour mettre en œuvre des « mesures difficiles » afin de « réduire les dépenses par habitant ». En particulier : « En Europe, le FMI voit la majorité de l'effort dans les dépenses sociales en éliminant par exemple toutes les incitations à la surconsommation de soins. Il suggère de reculer l'âge de la retraite de deux ans. » Faut-il chercher ailleurs la raison de la « réforme » présentée par le gouvernement Sarkozy ce 16 mai ?

Pas de consensus avec les patrons, le FMI et les gouvernements à leurs ordres ! « Ne touchez pas à nos retraites ! » C'est une question posée à tout le mouvement ouvrier (lire pages 4 et 5).

Sur cette base se tiennent dans toute la France des réunions, des meetings publics, et se tiendra à Paris le 28 mai prochain, à la Mutualité, un grand meeting des comités pour l'unité composés de militants ouvriers de toutes tendances et du Parti ouvrier indépendant.



DOCUMENT

## Trois "engagements"...

### Engagement n° 12 : taxer le capital ? Surtout, ne pas augmenter les cotisations patronales

« Le gouvernement entend, notamment, intégrer dans le champ de la réforme des retraites la mise en place d'une contribution supplémentaire de solidarité sur les hauts revenus et les revenus du capital » (engagement n° 12 du document d'orientation du gouvernement). Le gouvernement met en avant cet « engagement » pour justifier sa contre-réforme en prétendant qu'elle serait « équilibrée », que les salariés ne seraient pas les seuls à payer par l'allongement de la durée d'activité. Mais les patrons, à qui l'on peut faire confiance pour défendre leurs intérêts, disent eux-mêmes que la portée de cette « taxation » sera très « limitée »...

Pour eux, l'essentiel est préservé : le gouvernement indique, clairement, qu'il faut « exclure une hausse généralisée des cotisations sociales ». Une hausse ? Mais de 1980 à 2006, les cotisations patronales, hors exonérations, ont baissé de 4,24 points (passant de 34,62 % à 30,38 %). Cela représente un manque à gagner de 17 milliards d'euros par an pour la Sécurité sociale ! Prétendre taxer le capital sans commencer par rétablir les cotisations patronales à leur niveau antérieur, c'est se moquer du monde.

### Engagement n° 7 : allonger pour tout le monde la durée de cotisation

« Le gouvernement fera de l'augmentation de la durée d'activité le socle d'une réponse durable et juste au déséquilibre des régimes de retraite » (engagement n° 7 du document d'orientation).

Le gouvernement précise que « le premier levier », dans cet objectif, est « l'augmentation de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein ». C'est le cœur de la contre-réforme.

Le gouvernement prétend que les pensions des retraités d'aujourd'hui et de demain ne baisseront pas avec sa réforme. Tout le monde sait que l'allongement de la durée de cotisation imposé par les contre-réformes de

1993, 2003 et 2007 aboutit déjà à une diminution des pensions pour des centaines de milliers de retraités partant sans avoir la durée de cotisation suffisante.

De toute part, on nous parle de la pénibilité. Mais le gouvernement vient d'augmenter de 55 ans à 60 ans l'âge de départ à la retraite des infirmières. Des milliers de salariés, dans de nombreuses professions, n'en peuvent plus et préfèrent partir dès qu'ils le peuvent, même avec une retraite amputée.

Un nouvel allongement de la durée de cotisation jetterait dans la misère des centaines de milliers de retraités.

### Engagement n° 13 : s'en prendre au Code des pensions des fonctionnaires

« Poursuivre la convergence entre les régimes de retraite du public et du privé » (engagement n° 13 du document d'orientation).

« Les mesures destinées à augmenter la durée d'activité s'appliqueront à l'ensemble des salariés, du public comme du privé », précise le gouvernement, qui ne cesse d'invoquer « l'équité ».

Équité ?

En 1993, le gouvernement s'était attaqué aux salariés du privé en faisant passer la durée de cotisation pour avoir une retraite à taux plein de 37,5 annuités à 40 (et maintenant 41 en 2012) et en portant la base de calcul du salaire de référence des 10 aux 25 meilleures années.

En 2003, le gouvernement a aligné les fonctionnaires sur les 40 annuités, au nom de « l'équité » (et maintenant 41 en 2012).

En 2007, cela a été le tour des salariés des régimes spéciaux (SNCF, EDE, RATP, etc.), alignés sur les 41 annuités en 2016.

Un rapprochement public-privé serait un nouveau nivellement par le bas. D'ailleurs, le gouvernement, évoquant « des règles de retraite spécifiques » existant dans la fonction publique, précise qu'elles « ne sauraient être considérées comme intangibles ».

Cette phrase, sibylline, ouvre la porte à toutes les remises en cause, notamment :

- le calcul du salaire de référence sur les six derniers mois ;
- le droit pour les mères de famille de 3 enfants de partir après quinze ans d'activité.

# gements'

## Dans la presse

### “Les non-dits du document d'orientation sur les retraites” (“Les Echos”)

#### Les Echos

L'éditorialiste du journal patronal *Les Echos* (18 mai), Jean-François Péresse, explique comment faire baisser les pensions... tout en promettant d'en garantir le niveau !

« Trois “engagements” parmi les quatorze que comporte ce document ont une visée plus politique qu'économique, car ils sont surtout destinés à susciter l'adhésion des Français à la réforme (...). A y regarder de près, ils sont cependant de portée moindre qu'on ne pourrait le penser », affirment *Les Echos*.

« Le niveau des pensions est garanti », affirme le gouvernement. « Deux “non-dits” permettent de relativiser cet engagement, admet le quotidien patronal. D'abord, le gouvernement n'indique pas explicitement qu'il s'applique aux pensions nettes. Or une mise à niveau des prélèvements sociaux sur les pensions – aujourd'hui bien inférieurs à ceux des actifs – aurait bien pour effet d'amputer le pouvoir d'achat des retraités. Entre 1993 et 2005 (...), les 40 % de retraités du régime général assujettis au taux plein de CSG ont, de la sorte, perdu 0,2 point de pouvoir d'achat par an. Ensuite, indexer les retraites sur les prix n'empêchera pas qu'elles “décrochent” par rapport aux salaires (...). »

« Le capital sera taxé », affirme le gouvernement. En réalité, avoue l'éditorialiste des *Echos*, « ce prélèvement sur le capital sera exclusivement affecté (...) au Fonds de solidarité vieillesse (FSV), lequel finance des prestations non contributives comme le minimum vieillesse, prend en charge les cotisations des chômeurs ou pré-retraités (...). La portée politique de cette taxation du patrimoine peut arranger le gouvernement, mais, en réalité, elle est économiquement limitée. »

Enfin, ajoute le journal, « l'exécutif omet d'indiquer comment il compte s'y prendre pour résorber des déficits abyssaux, qui, avec la crise économique, sont arrivés avec vingt ans d'avance ». Ce qui laisse augurer d'autres mesures.

### “Le gouvernement tend la main à la CFDT” (Le Monde)

#### Le Monde

C'est ainsi que *Le Monde* (18 mai) résume le document d'orientation du gouvernement sur la réforme des retraites.

Comment et dans quel objectif le gouvernement a-t-il rédigé son document d'orientation ? « Si le ministre du Travail, Eric Woerth, avait voulu se rallier les bonnes grâces de la confédération dirigée par François Chérèque, il ne s'y serait pas pris autrement », affirme *Le Monde*.

A l'appui de cette affirmation, le quotidien ajoute : « Presque toutes les propositions cédétistes sur les retraites ont été soit retenues, soit accueillies avec bienveillance. “Le gouvernement acte un certain nombre de problèmes que l'on a soulevés”, a d'ailleurs reconnu Jean Louis Malys, secrétaire national de la CFDT en charge des retraites. »

« Le dispositif sur les carrières longues, négocié pied à pied en 2003 par le secrétaire général de la CFDT dans le bureau de Jean-Pierre Raffarin ? Il sera prolongé et le gouvernement “étudiera avec les partenaires sociaux les ajustements nécessaires compte tenu de l'allongement de la durée d'activité”. Cet engagement ne peut que satisfaire la CFDT. »

« Le document d'orientation est truffé de références implicites à la CFDT : qu'il s'agisse de la défense des “polypensionnés”, ces retraités de plus en plus nombreux qui relèvent de plusieurs régimes et se trouvent de ce fait pénalisés, d'une meilleure prise en compte de la pénibilité au travail ou encore de l'amélioration de l'emploi des seniors. »

On ne saurait mieux résumer l'axe du document gouvernemental et la place occupée par la CFDT dans l'élaboration de la contre-réforme sur les retraites. La centrale de Chérèque n'aura même pas besoin de signer un document comme en 2003, signature qu'elle avait payée de départs massifs. Le consensus est déjà là.

## ...deux contre-vérités

### 1 - Le “déficit”

« Premier objectif : apporter une réponse durable aux difficultés financières de nos régimes de retraite » (introduction du document gouvernemental).

Les chiffres les plus faramineux ont été mis en avant pour justifier la nouvelle attaque contre les salariés du public et du privé.

Le gouvernement prétend que notre système de retraite connaît un déficit dès cette année : 11 milliards d'euros pour le régime général. Rétablissons quelques faits :

— en 2010, selon les chiffres officiels de la commission des comptes de la Sécurité sociale, les dettes de l'Etat à la Sécurité sociale se montent à 4,4 milliards d'euros ;

— en 2010, les exonérations de cotisations patronales à la Sécurité sociale vont se monter à 29,8 milliards d'euros ; sur ce total, qui constitue un vol du salaire différé, les exonérations non compensées par l'Etat se montent à 2,7 milliards d'euros ;

— l'augmentation d'un point de cotisation patronale de Sécurité sociale représentée à peu près 4 milliards d'euros.

— l'augmentation de 1 % des salaires rapporterait 1,950 milliard.

Pourquoi le silence sur ces faits connus de tous ?

### 2 - La démographie

« Répondre à la véritable cause de déséquilibre de nos régimes de retraite : la démographie » (titre de la deuxième partie du document du gouvernement).

Le document est truffé d'affirmations sur le rapport entre le nombre d'actifs et le nombre de retraités. Mais qui peut sérieusement prévoir ce que sera le rapport entre actifs et retraités en 2050 ?

En 2002, l'Insee prévoyait 24 millions d'actifs en 2050. En 2006, elle a rectifié ses chiffres : 28,5 millions d'actifs en 2050. La réforme Fillon de 2003 a donc été fondée sur des prévisions démographiques qui se sont avérées fausses quatre ans après !

La réponse « démographique » du gouvernement, c'est l'allongement de la durée d'activité pour les salariés du privé comme du public.

Quelle en est la conséquence sur l'espérance de vie ?

Si, demain, les salariés étaient obligés de partir plus tard à la retraite, alors l'espérance de vie chuterait certainement.

La preuve avec cette étude américaine sur l'espérance de vie des salariés des grandes entreprises américaines comme Boeing, Lockheed Martin, AT&T ou Lucent : l'âge moyen de décès est passé de 83,2 ans quand le départ à la retraite était à 55,1 ans à 76,8 ans pour un départ à 60 ans et à 66,8 ans depuis que le départ est à 65 ans. Faudrait-il travailler jusqu'à sa mort ?



L'argumentaire “Retraites” disponible au prix de 0,50 euro.

## Réactions

### A “gauche”, on veut s'unir sur “le maintien de la retraite à 60 ans”.

#### L'allongement de la durée de cotisation n'est pas exclu...

Pour Olivier Dartigolles, porte-parole du PCF, le document d'orientation du gouvernement programme « la fin de la retraite à 60 ans ». Or, insiste-t-il, « la retraite à 60 ans n'est pas négociable et son financement est possible » (17 mai). La retraite à 60 ans n'est pas négociable ? Fort bien. Mais l'allongement de la durée de cotisation ou encore la remise en cause du Code des pensions des fonctionnaires seraient-ils, eux, « négociables » ? Devraient-ils être versés à « l'indispensable débat public et citoyen » que réclame le PCF avec les autres partis d'opposition ? Olivier Darti-

golles ne répond pas précisément. En revanche, Ségolène Royal (PS) le laisse entendre clairement dans une interview au *Monde* (18 mai). « Si le maintien de l'âge légal de départ à 60 ans n'est pas négociable, la modification de la durée de cotisation, elle, ne pourrait intervenir qu'en dernière instance », assure Ségolène Royal, pour qui « tous les paramètres internes et externes doivent d'abord être considérés ». « Si nécessaire, à la fin, et seulement à la fin, la question de la durée de cotisation pourra être posée », juge-t-elle. Même son de cloche du côté du

député PS de Paris, Jean-Marie Le Guen, dans *Libération* (10 mai) : « Il faudra jouer sur les autres critères, comme l'allongement de la durée de cotisation ou le départ retardé. Le PS doit l'accepter. » Les dirigeants du PS se félicitent aussi de la « contribution supplémentaire de solidarité sur les hauts revenus et les revenus du capital » annoncée par le gouvernement. Benoît Hamon, porte-parole du PS, ne cache pas sa satisfaction sur i-Télé, le 17 mai : « Le gouvernement envisage désormais une taxe sur les hauts revenus, enfin ! » C'est « un bon signal », insiste le

député PS Claude Bartolone. Un « bon signal » qui rendrait acceptable par le PS et ses alliés un allongement de la durée de cotisation ? C'est, à l'évidence, le calcul du gouvernement. Chacun pourra juger, dans ce contexte, de la déclaration d'Olivier Besancenot, porte-parole du NPA, sur Canal +, le 16 mai : « On sent que la gauche peut être unie pour défendre la retraite à 60 ans. » Au PS, « visiblement, ça a un peu changé » par rapport aux dix années où ce parti était dirigé par François Hollande, assure Besancenot. ■

## ÉDITORIAL

### Qui décide ?

Daniel Gluckstein  
Secrétaire national du POI

Si l'on en croit le dictionnaire *Le Robert*, le mot « démocratie » désigne une « doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens, au peuple », et aussi une « organisation politique (souvent la République) dans laquelle les citoyens exercent cette souveraineté ».

Sommes-nous encore en démocratie ? Autrement dit : à qui appartient la souveraineté dans la France de 2010 ?

Qui décide ? L'Union européenne décrète que ses critères de Maastricht étant bousculés par « la crise », elle doit contrôler désormais directement le budget des Etats.

Le Fonds monétaire international dicte aux gouvernements européens les mesures à prendre contre les retraites, la Sécurité sociale, les salaires, pour alimenter le fonds des 750 milliards d'euros de soutien aux... « marchés » !

Les « marchés »... terme vague qui recouvre en réalité une poignée de multinationales, de fonds spéculatifs et de capitalistes.

Sommes-nous encore en démocratie quand Obama lui-même téléphone à Angela Merkel, Sarkozy, Zapatero, pour s'assurer que les mesures prises par les différents gouvernements seront conformes aux besoins de l'impérialisme américain ?

Sommes-nous encore en démocratie quand les « marchés », le FMI, l'Union européenne sont invoqués par tout gouvernement — à commencer par le gouvernement Sarkozy-Fillon — pour justifier leurs capitulations successives ?

Jusqu'où iront-ils ? Ils ont donné 460 milliards d'aide aux banquiers et aux spéculateurs voilà un peu plus d'un an. Ils participent aujourd'hui aux 750 milliards de sauvetage de l'euro. Ce sont les mêmes qui, au nom des « marchés », de la concurrence libre et non faussée, refusent de prendre la moindre mesure d'interdiction des licenciements. Et ce sont les mêmes qui s'en prennent aujourd'hui aux retraités.

Les dirigeants du PS et du PCF, supposés représenter les intérêts des travailleurs, que font-ils ? Les dirigeants du Parti socialiste, loyaux vis-à-vis de l'Union européenne et du Fonds monétaire international (présidé par le « socialiste » Strauss-Kahn), approuvent le plan des 750 milliards d'euros. Ceux du Parti communiste français mènent une étrange campagne de défense de l'euro : il faut, écrit Francis Wurtz dans *L'Humanité*, « contrer les fausses bonnes solutions (sortir de la zone euro) », et, selon Paul Boccard dans le même journal, comprendre qu'« on pourrait s'appuyer sur l'euro pour le financement du progrès social et de la coopération en Europe ».

Foutaises et billevesées que tout cela. Depuis plusieurs semaines, des syndicats grecs manifestent, porteurs de banderoles où ils ont inscrit : « *Dehors le FMI, dehors l'Union européenne !* » Ils ont raison !

Ceux qui, en France, refusent de rompre le lien qui les unit au cadre de l'Union européenne et du Fonds monétaire international s'interdisent d'aider le peuple à reconquérir sa souveraineté et à établir la démocratie.

Un rappel : dans sa définition moderne, le terme « démocratie » a surgi en 1791, dans la mobilisation du peuple imposant la rupture avec l'ancien cadre institutionnel.

Aujourd'hui, qu'il s'agisse des retraites ou de l'ensemble des droits et garanties du peuple travailleur, on en revient à la même réalité : l'action de masse, unie et efficace, pour l'emporter, devra imposer la rupture de tout consensus, de toute « Union sacrée » forgée sur l'autel de l'Union européenne et du FMI. ■